



Charte d'accueil social

Centre Communal
d'Action Sociale
Ville de Nyons

> VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

Accueil de jour - ANAIS

4, rue Gambetta - Tél : 04 75 28 17 80
Du lundi au vendredi de 9h à 11h45.
Les après-midi sur rendez-vous.

> **Accueil, information, orientation.**

Prestations : boissons chaudes, petits-déjeuners, douche, lessive, téléphone, aide aux démarches administratives, logements temporaires, poste informatique.



ANCRE

135 rue Ferdinand Fert, ZA les Laurons. Tél : 04 75 27 07 81
Ressourcerie ouverte mardi (9h30 / 12h30), mercredi (9h30 / 12h30 et 14h30 / 17h), vendredi (9h30 / 12h30 et 14h30 / 17h) et samedi (9h30 / 12h30).

> **Insertion et réinsertion professionnelle et sociale des personnes dépourvues d'emploi.**



C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Hôtel de Ville de Nyons - Tél : 04 75 26 50 27
Sur rendez-vous, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

> **Panier solidaire, aide alimentaire, domiciliation administrative, accompagnement administratifs des personnes en perte d'autonomie.**



Centre Médico-social

3 place Roumanille
Tél : 04 81 58 12 50 (choix n°1 sur le répondeur téléphonique)
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, sur rendez-vous.
Fermé le mardi après-midi.

> **Assistants sociaux.**



Croix Rouge

380 avenue du Docteur Dion, ZA les Laurons. Tél : 04 75 27 81 08
Ressourcerie ouverte du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

> **Aide aux personnes en difficulté, ressourcerie, vestiaire, épicerie solidaire (sur dossier et sur rendez-vous).**



Maison Constantin

36 avenue Paul Laurens - Tél : 04 75 26 60 56
Hébergement des 16/25 ans, logements temporaires, instruction de dossiers de demandes d'aide financière (énergie, eau, dépôt de garantie).



Mission Locale

2, place Jacques Martin Deydier. Tél : 04 75 26 17 03
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

> **Accueil, information, orientation et accompagnement des jeunes (- 26 ans).**



Oasis (Groupe d'Entraide Mutuelle)

Permanences à la Maison des Possibles et au Local de Sauve
Tél : 06 48 98 74 86

> **Lutte contre l'isolement des personnes en souffrance psychique.**



P.A.S.S. (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)

11 avenue Jules Bernard (à l'Hôpital de Nyons)
Tél : 04 75 26 52 40
Lundi, mercredi et Jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h30.
Mardi de 9h à 12h30

> **Consultations de médecine générale, aide pour les démarches d'accès à une couverture sociale et à l'ouverture de vos droits.**



Secours catholique

Place de Jacques Martin Deydier (ancienne mairie).
Tél : 04 75 26 13 96 (sur rendez-vous)
Les lundis et vendredis de 9h30 à 11h30.

> **Aide aux personnes en difficulté (aide alimentaire et financière sur dossier et sur rendez-vous).**



> D'AUTRES SERVICES POUR VOUS AIDER

Habillement

Le Vestiaire - Vente à prix modiques de vêtements adultes : Ancienne école primaire, accès au fond du parking de La Poste, le mercredi de 14h à 17h.

Le Carrefour des Habitants - Enfants : Maison des associations George Girard (2^e étage), le mercredi de 14h à 17h et chaque 2^e samedi du mois de 9h30 à 11h30.

> **Vente à prix modiques ou troc de vêtements d'occasion à but humanitaire.**

La Maison des Possibles : Espace de gratuité pour vêtements adultes – 26 rue Pierre Toesca, le mardi de 14h à 17h.

Mobilité

Maison Constantin - Antenne de Mobilité 0726 : mise à disposition de mobylettes pour 3€/jour. Tél : 04 75 26 60 56

Vélo pour tous - Service de location ouvert en priorité aux publics en difficulté de mobilité sur le territoire (jeunes, contrat courte durée, personne en recherche d'emploi...).
Tél : 04 75 26 47 31

**Afin de permettre à toute personne
de vivre en bonne entente
et d'améliorer la tranquillité publique,
il est rappelé le contenu
de l'arrêté n°2021/30 du 12.03.2021**

- La consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique est interdite.
- Sont interdits, sur la voie publique ou dans les lieux publics :
les attitudes et comportements de nature à troubler l'ordre et la tranquillité ou
contraires aux règles d'hygiène et de salubrité.
- La divagation des chiens est interdite sur l'ensemble du territoire de la
commune.
- Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique.
Leur déjections sur la voie publique doivent impérativement être ramassées par
leur propriétaire ou ayant droit.
- Tous bruits causés sans nécessité ou dûs à un défaut de précautions et de
nature à troubler le repos ou la tranquillité des habitants sont interdits sur le
territoire de la commune.

**Concernant le stationnement,
il est rappelé quelques articles
de l'arrêté 74/75 du 7/6/71**

- Une aire d'accueil et de service des camping-cars est située sur la promenade
de la Digue.
- En revanche, le stationnement des camping-cars est interdit de 10h à 18h sur
le parking sud, en face du parc aquatique Nyonsoleiädo.

CONTACTS

CCAS : 04 75 26 50 27
ccas@nyons.com

Mairie de Nyons : 04 75 26 50 00
mairiedenyons@nyons.com